

Séance du 9 juillet 2020

**MAIRIE
D'ESNON**

Ordre du jour :

- Vote BP Eau et Communal
- Retrait délibération "délégation signature"
- Modification délibération "délégations au maire "
- Adhésion "Conseil Energie Partagé" du SDEY
- Encaissement chèques à venir
- USEV - Section Foot
- Affouages parcelles 11 et 8

Affaires diverses

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 127-17 du Code des Communes

L'an deux mil **vingt**, le neuf juillet le conseil municipal convoqué, s'est réuni en **réunion ordinaire** à huis clos à **20 heures 30** au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur **Emmanuel MATIVET**, Maire

Présents : Brigitte **BOULOGNE**, Ludovic **LAVANTUREUX**, Valérie **LHOMME**, Sébastien **DUJEU**, Yves **LAVADOUX**, Alain **LEAU**, Gilles **POULAIN**, François **RINGUET**, Carole **SAINTRAPT**, Bernard **THINEY**

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Bernard **THINEY**

VOTE DU BUDGET EAU

Le conseil municipal après délibération vote le budget 2020 qui s'équilibre :
- en section de fonctionnement (dépenses-recettes) à la somme de :110 198.06 €
- en section d'investissement (dépenses - recettes) à la somme de : 125 323.36 €

VOTE DU BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal après délibération vote le budget 2020 qui s'équilibre :
- en section de fonctionnement (dépenses-recettes) à la somme de : 345 707.45 €
- en section d'investissement (dépenses - recettes) à la somme de : 65 115.19 €

RETRAIT DELIBERATION DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le courrier du Préfet en date du 23 juin 2020, le conseil municipal décide de retirer la délibération 2020-27 du 26 mai 2020 concernant la délégation de signature aux adjoints. En effet, le maire accordant une délégation de signature aux adjoints doit revêtir la forme d'un arrêté.

MODIFICATION DELIBERATION "DELEGATIONS AU MAIRE"

Vu le courrier du Préfet en date du 23 juin 2020, le conseil municipal décide de modifier la délibération 2020-28 concernant les délégations au maire.

ADHESION CONSEIL ENERGIE PARTAGE DU SDEY

La loi 005781 du 13 juillet 2005 du programme fixant les orientations de la politique énergétique reconnaît un rôle à part entière aux collectivités et à leurs groupements dans la définition de stratégies de la maîtrise de la demande énergétique.

Pour aider les communes à relever ce défi énergétique, le SDEY a mis en place un service mutualisé de "conseil en énergie partagé". Ce service permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et sur proposition du maire décide :

- D'approuver l'adhésion de notre commune
- D'autoriser le maire à signer tout document afférent à ces opérations, en particulier la convention d'adhésion correspondante.
- De s'acquitter de la cotisation annuelle et la participation financière aux études énergétiques.
- De désigner un élu "référent énergie" et un "technicien énergie" de la collectivité, qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEY pour le suivi d'exécution des missions.

ENCAISSEMENT CHEQUES A VENIR

Le conseil municipal après délibération accepte les remboursements à venir par chèques, et charge le maire des formalités nécessaires.

USEV - SECTION FOOT

Après s'être entretenu avec le maire, Thierry CORDIN demande au conseil municipal la reprise du foot à Esnon. Le conseil municipal demande à Monsieur Thierry CORDIN de prendre contact avec l'USEV.

AFFOUAGE PARCELLES 11 et 8

Le conseil municipal en accord avec l'ONF décide de reporter la vente de la parcelle 11 au printemps 2021 et la parcelle 8 à l'automne 2021.

Séance levée : 22h00
